



## **ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

### **Première session, 60<sup>e</sup> législature**

---

**FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 86**  
**le vendredi 10 juin 2022**

---

#### **AFFAIRES COURANTES**

Prière  
Présentation d'invités  
Déclarations de condoléances et de félicitations  
Déclarations de députés  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Présentation des pétitions  
Réponses aux pétitions et aux questions écrites  
Présentation des rapports de comités  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Votes par appel nominal différés  
Affaires du jour

---

#### **AFFAIRES DU JOUR**

## PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

### PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

#### *Débats ajournés*

75, *Loi modifiant la Loi sur les mines*. L'hon. M. Holland.

#### COMITÉ PLÉNIER

16, *Loi modifiant la Loi électorale*. M. K. Chiasson.

#### COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

17, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques*. M. D'Amours.

76, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

L'hon. M. Steeves.

114, *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*. L'hon. M. Fitch.

#### COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

119, *Loi modifiant la Loi sur les techniques du génie*. M. Cullins.

### PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

78, *Loi concernant l'Église Unie du Canada*. M. Coon.

86, *Loi spéciale de 2022 portant affectation de crédits*. L'hon. M. Steeves.

87, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*. L'hon. M. Steeves.

88, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. L'hon. M. Steeves.

89, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*. L'hon. M. Steeves.

90, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*. L'hon. M<sup>me</sup> Shephard.

91, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique*. L'hon. M<sup>me</sup> Shephard.

92, *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie*.

L'hon. M. Hogan.

93, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies*. L'hon. M. Hogan.

94, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur la police*. L'hon. M. Hogan.

95, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales*. L'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson.

96, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*. L'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson.

97, *Loi concernant la Salle Beaverbrook*. L'hon. M<sup>me</sup> Scott-Wallace.

98, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*. L'hon. M. Flemming, c.r.

99, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*. L'hon. M. Holland.

100, *Loi concernant le processus de nomination*. L'hon. M. Savoie.

101, *Loi de 2022-2023 portant affectation de crédits*. L'hon. M. Steeves.

102, *Loi supplémentaire de 2020-2021 (2) portant affectation de crédit*. L'hon. M. Steeves.

103, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Steeves.

- 104, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique*. L'hon. M<sup>me</sup> Shephard.  
 105, *Loi modifiant la Loi sur la voirie*. L'hon. M<sup>me</sup> Green.  
 106, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.  
 L'hon. M<sup>me</sup> Green.  
 107, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*. L'hon. M. Savoie.  
 108, *Loi modifiant la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*.  
 L'hon. M. Savoie.  
 109, *Loi relative à la Loi sur les services à la petite enfance*. L'hon. M. Cardy.  
 110, *Loi de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale*. L'hon. M. Allain.  
 111, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. L'hon. M. Holder.  
 112, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M. Holder.  
 113, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*. L'hon. M. Hogan.  
 115, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick*. M. Ames  
 116, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.  
 117, *Loi concernant les biens industriels lourds*. L'hon. M. Steeves.  
 118, *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées*.  
 L'hon. M. Holder.

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

**Motion 24 — L'hon. M. Savoie**, appuyé par l'hon. M. Higgs, proposera, le mardi 15 décembre 2020, la résolution suivante :  
 que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 18 novembre 2020, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, puisse aussi siéger de 19 h à 22 h ;  
 que cet ordre spécial entre en vigueur le mardi 15 décembre 2020 et le demeure jusqu'au jeudi 31 décembre 2020.

**Motion 82 — L'hon. M. Higgs**, appuyé par l'hon. M. Savoie, proposera, le mardi 16 novembre 2021, la résolution suivante :  
 attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick négocie des conventions collectives avec des unités de négociation du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) regroupant près de 20 000 membres du personnel de la fonction publique, des écoles et du système de santé ;  
 attendu que les unités de négociation regroupent des employés comme des sténographes judiciaires, des travailleurs routiers, des travailleurs sociaux, des agents des services correctionnels, des assistants en éducation, des chauffeurs d'autobus scolaire, du personnel infirmier auxiliaire autorisé, du personnel de soutien en milieu hospitalier et bien d'autres ;  
 attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est conscient du rôle important que jouent les employés des services publics pour fournir de précieux services aux gens du Nouveau-Brunswick et est résolu à travailler de bonne foi avec les unités de négociation afin de conclure des conventions ;  
 attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a témoigné d'un engagement à travailler avec les unités de négociation du SCFP afin d'arriver à une entente équitable et que, le 4 novembre, le SCFP et le gouvernement ont repris les discussions sur d'éventuelles négociations ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a offert à sept des sections locales du SCFP regroupant près de 20 000 membres du personnel des augmentations salariales de 15 % sur cinq ans, ce qui comprend un réajustement des salaires ;  
 attendu que les augmentations salariales de 15 % sur cinq ans comprennent une augmentation de 2 % par année sur une période de cinq ans et un réajustement annuel des salaires de 25 ¢ l'heure, ce qui représente une augmentation additionnelle de 1 % par année, en moyenne ;  
 attendu que, le 4 novembre, il a notamment été convenu que le SCFP et le gouvernement du Nouveau-Brunswick auraient recours à des actuaires pour examiner les régimes de pension et définir la voie à suivre pour les deux groupes concernés ;  
 attendu que l'offre comprend en outre une augmentation du salaire du personnel occasionnel de sorte qu'il corresponde à 100 % du salaire versé au personnel permanent, ce qui représente une somme additionnelle de 8 millions de dollars versée en salaire au personnel occasionnel ;  
 attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick sait qu'il est important que tous les membres du personnel bénéficient d'un régime de pension qui est viable et qui leur permet d'assurer leur avenir ;  
 attendu que les membres du SCFP n'ont pas encore eu l'occasion de passer à un vote relativement à l'offre présentée ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin que la protection de la santé et de la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick demeure la priorité absolue durant la grève  
 et que l'Assemblée législative appuie la tenue d'un vote par le SCFP relativement à la proposition définitive et globale faite par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

**Motion 97 — L'hon. M. Savoie**, appuyé par l'hon. M. Higgs, proposera, le mardi 29 mars 2022, la résolution suivante :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte, pour l'année 2022, le calendrier de séance suivant :

- du mardi 22 mars au vendredi 25 mars,
- du mardi 29 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril,
- du mardi 10 mai au vendredi 13 mai,
- du mardi 17 mai au vendredi 20 mai,
- du mardi 31 mai au vendredi 3 juin,
- du mardi 7 juin au vendredi 10 juin,
- du mardi 25 octobre au vendredi 28 octobre,
- du mardi 1<sup>er</sup> novembre au vendredi 4 novembre,
- du mardi 15 novembre au vendredi 18 novembre,
- du mardi 22 novembre au vendredi 25 novembre,
- du mardi 6 décembre au vendredi 9 décembre,
- du mardi 13 décembre au vendredi 16 décembre ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt pendant une période d'ajournement, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'une ou l'autre des vice-présidentes agisse en son nom pour l'application du présent ordre ;

que, pendant les semaines où la Chambre est ajournée, les comités permanents et spéciaux aient la possibilité de se réunir aux dates suivantes pour étudier les projets de loi, les prévisions budgétaires et d'autres affaires :

du mardi 5 avril au vendredi 8 avril,  
 du mardi 12 avril au jeudi 14 avril,  
 du mardi 19 avril au vendredi 22 avril,  
 du mardi 26 avril au vendredi 29 avril,  
 du mardi 3 mai au vendredi 6 mai,  
 du mardi 24 mai au vendredi 27 mai,  
 du mardi 6 septembre au vendredi 9 septembre,  
 du mardi 13 septembre au vendredi 16 septembre,  
 du mardi 20 septembre au vendredi 23 septembre,  
 du mardi 27 septembre au jeudi 29 septembre,  
 du mardi 4 octobre au vendredi 7 octobre,  
 du mardi 11 octobre au vendredi 14 octobre,  
 du mardi 8 novembre au jeudi 10 novembre,  
 du mardi 29 novembre au vendredi 2 décembre ;

que, par dérogation aux dates précitées de réunion des comités, les personnes élues à la présidence d'un comité permanent ou spécial puissent convoquer des réunions à d'autres dates, au besoin ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le 22 mars et le demeure jusqu'au 16 décembre 2022.

### ***Motions réglées***

**Motion 1 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 18 novembre 2020.

**Motion 2 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 18 novembre 2020.

**Motion 14 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 18 novembre 2020.

**Motion 15 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 20 novembre 2020.

**Motion 17 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 20 novembre 2020.

**Motion 18 — L'hon. M<sup>me</sup> Green.** Adoption de la motion le 24 novembre 2020.

**Motion 20 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 8 décembre 2020.

**Motion 21 — L'hon. M. Savoie.** Débat sur la motion le 16 décembre 2020 ; adoption de la motion le 16 décembre 2020.

**Motion 22 — L'hon. M. Steeves.** Débat sur la motion le 15 décembre 2020 ; adoption de la motion le 15 décembre 2020.

**Motion 27 — L'hon. M. Higgs.** Adoption de la motion le 18 décembre 2020.

**Motion 28 — L'hon. M. Steeves.** Débat sur la motion les 16, 18, 19, 23, 24, 25 et 26 mars 2021 ; adoption de la motion le 26 mars 2021.

**Motion 58 — L'hon. M. Cardy.** Débat sur la motion le 25 mars 2021 ; adoption de la motion le 25 mars 2021.

**Motion 60 — L'hon. M. Savoie.** Débat sur la motion les 25 mars et 11 mai 2021 ; adoption de la motion le 11 mai 2021.

**Motion 61 — L'hon. M. Savoie.** Débat sur la motion le 18 mai 2021 ; adoption de la motion le 18 mai 2021.

**Motion 66 — L'hon. M. Higgs.** Adoption de la motion le 11 mai 2021.

**Motion 78 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 9 juin 2021.

**Motion 79 — L'hon. M. Holder.** Adoption de la motion le 10 juin 2021.

**Motion 80 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 2 novembre 2021.

**Motion 81 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 5 novembre 2021.

**Motion 87 — L'hon. M. Holder.** Débat sur la motion le 7 décembre 2021 ; adoption de la motion le 7 décembre 2021.

**Motion 88 — L'hon. M. Steeves.** Débat sur la motion le 7 décembre 2021 ; adoption de la motion le 7 décembre 2021.

**Motion 91 — L'hon. M. Higgs.** Adoption de la motion le 8 décembre 2021.

**Motion 92 — L'hon. M. Higgs.** Adoption de la motion le 8 décembre 2021.

**Motion 93 — L'hon. M. Higgs.** Adoption de la motion le 8 décembre 2021.

**Motion 95 — L'hon. M. Steeves.** Débat sur la motion les 22, 24, 25, 29, 30, 31 et 1<sup>er</sup> avril 2022 ; adoption de la motion le 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Motion 98 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 23 mars 2022.

**Motion 103 — L'hon. M. Cardy.** Adoption de la motion le 31 mars 2022.

**Motion 114 — L'hon. M<sup>me</sup> Dunn.** Débat sur la motion le 8 juin 2022 ; adoption de la motion le 8 juin 2022.

**Motion 115 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 8 juin 2022.

## **MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL**

**Motion 70 — M. Carr,** appuyé par M. Hogan, proposera, le vendredi 21 mai 2021, la résolution suivante :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 18 novembre 2020, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, puisse aussi siéger de 19 h à 22 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le mardi 18 mai 2021 et le demeure pour le reste de la première session de la 60<sup>e</sup> législature.

**Motion 109 — M. Carr,** appuyé par M<sup>me</sup> Bockus, proposera, le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022, la résolution suivante :

attendu que le chef de l'opposition officielle a affirmé publiquement que le premier ministre, s'il le voulait, pouvait prendre les fonds générés au moyen de la taxe sur le carbone et les verser simplement aux gens du Nouveau-Brunswick pendant une période de quatre mois ;

attendu que le gouvernement fédéral accordera davantage d'importance à la présente motion si celle-ci reçoit le plein appui de tous les parlementaires à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à autoriser la suppression de la taxe fédérale sur le carbone de 11 ¢ le litre d'essence et de diesel afin d'alléger immédiatement le prix à la pompe.

**Motion 111 — M. Turner,** appuyé par M. Cullins, proposera, le mercredi 8 juin 2022, la résolution suivante :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, 50 heures soient imparties aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 89, 96, 99, 103, 105, 106, 108, 110, 113, 114, 117 et 118, rétroactivement au 10 mai 2022, et que, à l'expiration du délai de 50 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture

et adoption de ces projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi franchissent plus d'une étape le jour même ;  
que, nonobstant l'expiration du délai de 50 heures, 20 minutes soient imparties, au besoin, à l'étude de ces projets de loi en comité, sur demande du leader parlementaire du gouvernement.

### ***Motions réglées***

**Motion 89 — M. Hogan.** Débat sur la motion les 9 et 10 décembre 2021 ; adoption de la motion le 10 décembre 2021.

**Motion 94 — M. Hogan.** Débat sur la motion le 16 décembre 2021 ; adoption de la motion le 16 décembre 2021.

## **AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

### **DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

26, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*. M. Gauvin.

29, *Loi sur la sécurité alimentaire locale*. M. Arseneau.

39, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*. M. McKee.

### ***Débats ajournés***

28, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*. M. K. Chiasson

46, *Loi sur les partenaires de vie et les soins de longue durée*. M. Gauvin.

61, *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains*. M. D'Amours.

## **MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

### ***Motions pouvant faire l'objet d'un débat***

**Motion 5 — M<sup>me</sup> Thériault**, appuyée par M. D'Amours, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu que les diverses collectivités qui forment le Nouveau-Brunswick ont comme engagement la préservation et l'épanouissement de leur identité culturelle respective ;

attendu que l'économie des pays est de plus en plus intégrée et que, de ce fait, la préservation par les communautés culturelles de leur identité et d'un fort sentiment d'appartenance revêt encore plus d'importance ;

attendu que les entrepreneurs dans la chaîne d'approvisionnement de livres, comme les libraires et les éditeurs au Nouveau-Brunswick, jouent un rôle fondamental dans le développement de l'industrie du livre et du rehaussement de la littérature au Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'article 809 de l'Accord de libre-échange canadien signé en 2017 prévoit une exemption culturelle qui permet l'adoption et l'application continue de programmes et de politiques qui favorisent la distribution et le développement de l'expression et du contenu artistique ;

attendu que tous les accords de commerce international signés par le Canada prévoient des exemptions à l'égard des industries culturelles ;

attendu que les entrepreneurs dans la chaîne d'approvisionnement de livres subissent les conséquences financières engendrées par la pandémie de COVID-19 et que le gouvernement provincial ne leur fournit actuellement aucune aide additionnelle ;

attendu que les parties prenantes de l'industrie culturelle demandent, depuis l'adoption en 2009 de la politique du livre du Nouveau-Brunswick, l'instauration d'une politique sur l'acquisition de livres ;

attendu qu'une politique sur l'acquisition de livres rendrait possible la consolidation de la chaîne d'approvisionnement locale de livres et encouragerait la lecture d'ouvrages produits au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer et à instaurer une politique d'acquisition de livres qui exige des acheteurs institutionnels, dont les ministères et les organismes, les districts scolaires, les écoles et groupes de qui ils relèvent et les bibliothèques publiques, de faire l'acquisition de livres auprès des librairies indépendantes et des maisons d'édition néo-brunswickoises.

**Motion 6 — M<sup>me</sup> Thériault**, appuyée par M. Gauvin, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu que l'apport direct des industries culturelles au PIB du Nouveau-Brunswick s'est élevé à 550 379 000 \$ en 2017 ;

attendu que le nombre d'emplois liés à la culture au Nouveau-Brunswick a été de 7 750 en 2017 ;

attendu que le revenu moyen d'un artiste s'est chiffré à 24 200 \$ en 2016, somme qui est de 38 % inférieure au revenu moyen de la population active au Nouveau-Brunswick, qui se chiffre à 38 800 \$ ;

attendu qu'il n'existe aucune mesure législative régissant le statut d'artiste professionnel au Nouveau-Brunswick et aucun organisme chargé d'évaluer et de définir la situation juridique des artistes, ce qui donne lieu à une absence de reconnaissance de leur statut et à des inégalités socioéconomiques flagrantes pour les membres de la profession ;

attendu que, pour la plupart des artistes, les conditions d'accès à l'assurance-emploi, à l'assurance maladie, aux mesures visant à pallier les risques d'entreprise et les revenus fluctuants, à l'assurance contre les accidents du travail et aux prestations de retraite ne sont pas comparables à celles dont bénéficient d'autres professionnels ;

attendu que les programmes actuels relatifs aux avantages, à l'assurance-emploi et aux régimes de retraite sont conçus pour les employés et ne tiennent pas compte des réalités des professions artistiques, comme le travail invisible, qui comprend la recherche et la création ;

attendu que l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes nécessite un lien entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada, surtout à l'égard de ce qui suit : les avantages sociaux comme le régime de retraite ; les mesures fiscales qui tiennent compte des fluctuations annuelles du revenu, comme l'étalement du revenu, l'exonération de redevances et les subventions pour la création ; les mesures relatives à la rémunération et au sous-emploi, comme un revenu annuel garanti ou un régime d'assurance-emploi mieux adapté aux travailleurs autonomes et tenant compte du travail invisible et de la périodicité des revenus ; les mesures prévoyant des congés de maladie, des congés parentaux et des congés pour raisons familiales ;

attendu que le Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste a été constitué en juillet 2014 et devrait bientôt présenter son rapport ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à adopter une loi sur le statut de l'artiste qui ne vise pas simplement à énoncer des principes, mais qui prévoit

des mesures concrètes pour améliorer considérablement le statut socioéconomique des artistes professionnels,  
 que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à constituer, après le dépôt du rapport du Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste, un comité permanent sur le statut de l'artiste, lequel relèvera du Cabinet du premier ministre et sera chargé de la mise en oeuvre de toutes les recommandations du rapport, y compris celles préconisant un lien entre les gouvernements provincial et fédéral  
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir, après le dépôt du rapport du Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste, un calendrier de mise en oeuvre des mesures recommandées au gouvernement pour pallier tous les risques économiques et sociaux liés aux professions artistiques, y compris celles qui préconisent un lien entre les gouvernements provincial et fédéral.

**Motion 7 — M. McKee**, appuyé par M. Landry, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu que le Tribunal de la santé mentale offre une solution de rechange aux contrevenants ayant des troubles de santé mentale ;  
 attendu que le programme est largement salué par les intervenants en santé mentale pour son accent mis sur le traitement communautaire plutôt que sur l'incarcération ou d'autres sanctions ;  
 attendu que le programme du Tribunal de la santé mentale a été élaboré en fonction des meilleures pratiques ailleurs et de la recherche ;  
 attendu que le gouvernement Gallant a rétabli le Tribunal de la santé mentale au sein du système de la Cour provinciale à Saint John, notamment en vue d'étendre à toute la province les services qui y sont offerts ;  
 attendu qu'il est nécessaire que le programme du Tribunal de la santé mentale soit étendu aux autres régions de la province afin qu'un plus grand nombre de contrevenants puissent se prévaloir du précieux service pour répondre à leurs besoins en santé mentale ;  
 attendu que d'autres provinces, dont notre province voisine, la Nouvelle-Écosse, ont reconnu les avantages que procure un tribunal de la santé mentale et ont pris l'engagement d'y élargir l'accès ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à étendre le programme du Tribunal de la santé mentale à toute la province et à annoncer un échéancier précis à cet effet.

**Motion 8 — M. Gauvin**, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu qu'il y a un manque alarmant de logements abordables dans de nombreuses régions de la province et que la situation se détériore ;  
 attendu que la demande accrue en logements à loyer a entraîné une hausse importante du loyer mensuel pour beaucoup de gens qui n'en ont pas les moyens ;  
 attendu qu'il n'y a pas assez de logements subventionnés pour répondre à la demande ;  
 attendu que l'itinérance chronique constitue un grave problème social auquel il faut remédier ;  
 attendu que le gouvernement libéral précédent a signé en 2018 avec le gouvernement fédéral une entente à frais partagés de 300 millions de dollars sur 10 ans afin de s'attaquer à la question du logement abordable ;  
 attendu que l'entente offrait le moyen de protéger, de renouveler et d'accroître le logement social et communautaire ;

attendu que des municipalités comme la ville de Moncton ont indiqué qu'elles étaient prêtes à établir des partenariats avec des groupes et la province afin de réaliser d'importants investissements dans les logements sociaux et d'appuyer des initiatives communautaires en matière de logement comme le projet de Marée Montante ;  
 attendu que le gouvernement Higgs n'a rien fait pendant deux ans pour régler le problème en question, lequel est sérieux et constitue une menace pour la sûreté et la sécurité de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ayant désespérément besoin d'un logement abordable ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à fournir sa part de financement dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale sur le logement et à faire une priorité du logement abordable  
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir des partenariats avec des municipalités et des organismes communautaires de logement afin de fournir un soutien financier aux initiatives de logement communautaire.

**Motion 9 — M<sup>me</sup> Landry**, appuyée par M. Legacy, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu que, au titre du Fonds pour les changements climatiques, la province reçoit d'importantes recettes fiscales se chiffrant à plus de 128 millions de dollars pour l'exercice financier 2020-2021, y compris 83 millions versées dans les recettes générales ;  
 attendu que, contrairement au gouvernement fédéral, la province du Nouveau-Brunswick a décidé de ne pas remettre aux consommateurs les fonds reçus au titre du plan fédéral de tarification du carbone ;  
 attendu que, même si certaines recettes fiscales sont utilisées pour compenser les augmentations apportées aux taxes d'accise sur l'essence et le gaz naturel, d'autres recettes fiscales pourraient servir à financer des mesures de lutte contre les changements climatiques telles que des initiatives d'efficacité énergétique ;  
 attendu que les programmes d'efficacité énergétique aident les entreprises et les consommateurs à réduire les coûts de leur consommation d'énergie, apportent un soutien aux fournisseurs commerciaux locaux et permettent de créer des emplois ;  
 attendu que les programmes d'efficacité énergétique contribuent à la lutte contre les répercussions des changements climatiques ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ordonner que toutes les recettes tirées de la tarification du carbone en sus de celles qui servent à compenser la hausse des prix des combustibles soient consacrées à la création d'un programme global d'efficacité et d'amélioration énergétiques pour les propriétaires d'entreprises et de biens résidentiels et que tout excédent soit consacré à d'autres initiatives de lutte contre les changements climatiques.

**Motion 10 — M. LePage**, appuyé par M. McKee, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu que nous sommes chanceux que de nombreuses entreprises du Nouveau-Brunswick puissent rester ouvertes malgré la pandémie de COVID-19, nombre d'entre elles ayant vu leurs revenus diminuer considérablement et ayant de la difficulté à survivre ;  
 attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni très peu de soutien pour les entreprises comparativement aux autres provinces ;  
 attendu que les généreux programmes d'aide aux entreprises fournis par le gouvernement fédéral, comme le programme de subvention salariale, ont favorisé la survie de nombreuses entreprises qui, autrement, auraient peut-être dû fermer ou réduire grandement leur effectif ;

attendu qu'un grand nombre d'entreprises du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de savoir comment elles survivront quand les subventions fédérales ne seront plus offertes ;  
 attendu que, contrairement aux programmes d'aide aux entreprises du gouvernement fédéral et à ceux des autres provinces, les maigres programmes d'aide aux entreprises offerts par le gouvernement du Nouveau-Brunswick prennent la forme de prêts remboursables qui ne font qu'augmenter l'endettement d'une entreprise et l'exposer à des risques accrus ;  
 attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a même pas fourni de soutien financier pour aider les entreprises à couvrir le coût de l'équipement de protection individuelle pour leur personnel ou à compenser les frais qu'elles ont engagés en vue de modifier leurs locaux pour répondre aux exigences sanitaires et sécuritaires imposées en vertu de l'arrêté d'urgence ;  
 attendu que les petites et moyennes entreprises, ainsi que les emplois qu'elles fournissent, jouent un rôle crucial pour notre économie et méritent d'obtenir le soutien dont elles ont besoin ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à présenter un programme plus complet d'aide financière pour aider les entreprises du Nouveau-Brunswick à survivre à la pandémie.

**Motion 11 — M. LePage**, appuyé par M. Mallet, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu qu'il y a au Nouveau-Brunswick de nombreux endroits qui n'ont pas un accès adéquat à Internet haut débit ;  
 attendu que l'accès à Internet haut débit est essentiel pour de nombreuses entreprises et que le manque d'Internet haut débit présente un désavantage économique pour celles-ci dans les collectivités où le service n'est pas offert ;  
 attendu que l'accès à Internet haut débit est aussi essentiel pour les particuliers et les collectivités ;  
 attendu que le gouvernement libéral précédent a investi 10 millions de dollars pour ce qui est d'Internet haut débit et qu'il était résolu à faire en sorte que toutes les régions de la province aient accès à Internet haut débit ;  
 attendu que, en raison de la COVID-19, bon nombre d'élèves inscrits à nos programmes scolaires ordinaires ont dû suivre des programmes d'études à distance et qu'il se peut que, en cas d'autres éclosions nécessitant la fermeture d'écoles, ces élèves, comme probablement d'autres élèves, risquent de devoir le faire de nouveau ;  
 attendu que des parents d'élèves qui habitent les régions sans accès à Internet haut débit ont exprimé des préoccupations quant au désavantage que subissent leurs enfants sur le plan scolaire ;  
 attendu que de nombreux établissements postsecondaires ont adopté une plateforme en ligne pour offrir leurs programmes d'études et de formation et que les étudiants postsecondaires ont besoin d'un accès à Internet haut débit ;  
 attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont maintenant priées de travailler de la maison et doivent donc avoir accès à Internet haut débit ;  
 attendu que la prestation de nombreux services de santé, y compris les consultations médicales, est de plus en plus souvent assurée virtuellement en raison des restrictions sanitaires et sécuritaires liées à la pandémie ;  
 attendu que les personnes, les entreprises et les collectivités dans les régions de la province qui sont surtout rurales méritent d'avoir accès à Internet haut débit ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire de l'accès à Internet haut débit pour l'ensemble de la province une grande priorité

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à investir dans l'infrastructure nécessaire pour assurer l'accès à Internet haut débit.

**Motion 12 — M. LePage**, appuyé par M. K. Chiasson, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu que la pandémie a entraîné la perte d'un nombre important d'emplois, y compris des mises à pied chez WestJet, à Mount Allison University, chez Air Canada, à la Société des loteries de l'Atlantique et à la mine Caribou ;

attendu que de nombreuses petites entreprises dans la province ont aussi souffert en raison de la pandémie, qui leur a fait subir des pertes de revenu ;

attendu que d'autres provinces annoncent la création de programmes visant à stimuler la reprise économique au moyen d'investissements en matière d'infrastructure stratégique ;

attendu que le gouvernement Higgs a fait très peu d'investissements au chapitre de l'infrastructure au titre de l'entente Canada — Nouveau-Brunswick sur l'infrastructure, qui avait été signée par le gouvernement libéral précédent ;

attendu que, contrairement à d'autres premiers ministres, le premier ministre Higgs a indiqué que le nouveau programme fédéral-provincial sur l'infrastructure, qui prévoit une structure de partage des coûts encore plus généreuse pour les provinces, ne l'intéressait pas ;

attendu qu'il y a de nombreux projets d'infrastructure utiles et bénéfiques qui permettraient de créer des emplois et de dynamiser la croissance économique à un moment où nous devrions centrer nos efforts sur la reprise économique ;

attendu que le programme fédéral-provincial proposé à l'égard de l'infrastructure permettrait de répondre à de nombreux besoins cruciaux sur le plan des infrastructures municipales ;

attendu que les investissements dans l'infrastructure stratégique auront non seulement pour effet de créer des emplois et de stimuler la croissance économique, mais ils contribueront aussi à remédier à de graves problèmes, comme les défis que posent les changements climatiques, et à éviter les coûts qui seraient engendrés dans le futur ;

attendu que, si le Nouveau-Brunswick ne fait pas d'investissements en matière d'infrastructure stratégique, les économistes prédisent que la reprise économique y sera lente par rapport à d'autres provinces, où elle sera beaucoup plus rapide ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à reconnaître l'importance de la reprise économique et à profiter du programme fédéral-provincial sur l'infrastructure pour réaliser à l'échelle de la province des investissements dans l'infrastructure stratégique et à en faire une priorité absolue.

**Motion 13 — M. Bourque**, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu que la pandémie a posé des défis importants au secteur des garderies ;

attendu que, en raison de la pandémie, les garderies agréées doivent mettre en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité qui entraînent des dépenses additionnelles, dont celles qu'entraîne la dotation supplémentaire en personnel ;

attendu que, en raison du fardeau financier additionnel, de nombreux exploitants de garderie ont de la difficulté à poursuivre leurs activités ;

attendu que l'accès aux services de garderie est essentiel pour de nombreux parents, y compris les travailleurs de la santé ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas fourni d'aide aux garderies agréées ;

attendu que, sans un soutien additionnel, il se peut qu'un grand nombre de garderies agréées soient obligées de fermer leurs portes ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en place un programme de soutien aux garderies agréées qui prévoit une aide financière pour les exploitants de garderie du Nouveau-Brunswick.

**Motion 16 — M. Bourque**, appuyé par M. Landry, proposera, le jeudi 26 novembre 2020, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur les langues officielles* en 1969, avant même que le Canada adopte aussi une loi sur les langues officielles ;  
 attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada ;  
 attendu que la Chambre des communes et le Sénat du Canada ont tous les deux des comités permanents sur les langues officielles ;  
 attendu que la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick doit être révisée tous les dix ans selon ladite loi ;  
 attendu que la *Loi sur les langues officielles* comporte un statut particulier qui lui confère un pouvoir sur l'ensemble des lois et des règlements du Nouveau-Brunswick ;  
 qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à créer un comité permanent sur les langues officielles,  
 que ce comité permette à ses membres, entre autres, d'avoir un rôle actif dans l'examen de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, la révision décennale de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que l'examen des rapports de la commissaire aux langues officielles  
 et qu'aucun parti politique n'ait une majorité de députés au sein de ce comité afin d'assurer qu'aucun gouvernement, maintenant ou à l'avenir, ne puisse prendre des décisions unilatérales relatives aux langues officielles.

**Motion 19 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 17 décembre 2020, la résolution suivante :

attendu que la pandémie de COVID-19 crée beaucoup d'incertitude pour quiconque est forcé de sortir de son appartement, surtout dans les zones en phase orange ;  
 attendu que la Nouvelle-Écosse a instauré un plafond de 2 % sur les augmentations de loyer pour les locataires actuels, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2020, lequel plafond demeurera en vigueur jusqu'en février 2021 ou jusqu'à la levée de l'état d'urgence, selon la première éventualité ;  
 attendu que la Nouvelle-Écosse a interdit les réno-évictions jusqu'en février 2021 ou jusqu'à la levée de l'état d'urgence, selon la première éventualité ;  
 attendu que les locataires au Nouveau-Brunswick éprouvent des problèmes semblables à ceux éprouvés par les locataires de la Nouvelle-Écosse à cause du faible taux d'inoccupation ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fixer un plafond sur les augmentations de loyer  
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire les résiliations de bail en raison de rénovations, aussi appelées réno-évictions, jusqu'en février 2021 ou jusqu'à la levée de l'état d'urgence au Nouveau-Brunswick, selon la première éventualité.

**Motion 23 — M. Melanson**, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 17 décembre 2020, la résolution suivante :

attendu que le Comité d'administration de l'Assemblée législative (CAAL) est chargé de l'administration, du fonctionnement, de la gestion, de l'entretien et du contrôle de l'édifice de l'Assemblée législative, de la bibliothèque de l'Assemblée législative et d'autres terrains, bâtiments et installations se rattachant à l'Assemblée législative ;

attendu que le comité, qui est présidé par le président de la Chambre, est aussi chargé, en général, de toute question ayant trait à l'Assemblée législative et aux parlementaires ;

attendu que les réunions du Comité d'administration de l'Assemblée législative sont tenues à huis clos, sans que les médias ni le public y soient admis ;

attendu que les activités de l'Assemblée législative et les délibérations des parlementaires élus nécessitent une ouverture et une transparence accrues ;

attendu que, bien que la discussion de certaines questions dont est saisi le CAAL, y compris des questions liées aux ressources humaines, doit être faite de façon confidentielle, une grande partie des travaux du CAAL pourrait faire l'objet de discussions dans un cadre ouvert ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le président de la Chambre à travailler avec le greffier de l'Assemblée législative afin de présenter un plan visant une ouverture et une transparence accrues pour le Comité d'administration de l'Assemblée législative.

**Motion 26 — M. Melanson**, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 24 décembre 2020, la résolution suivante :

attendu que 49 parlementaires provenant des quatre coins de la province servent à l'Assemblée législative les intérêts des gens de leur circonscription ;

attendu que chaque parlementaire devrait avoir l'occasion de participer pleinement aux travaux de l'Assemblée législative ;

attendu que, en raison de la pandémie de COVID-19 et sur le conseil de la Santé publique et de la Sécurité publique, le gouvernement provincial a pris un arrêté d'urgence qui impose, relativement aux rassemblements, certaines restrictions pouvant varier d'une région à l'autre de la province en fonction des éclosions d'infections par le virus ;

attendu que des parlements et des assemblées législatives ont dû s'adapter à la nouvelle réalité liée à la COVID-19 et modifier la réglementation concernant la participation de leurs parlementaires élus aux travaux ;

attendu que des moyens technologiques peuvent permettre à tous les parlementaires élus de participer à distance, de façon virtuelle, aux travaux de l'Assemblée législative ;

attendu que le Parlement du Canada et d'autres assemblées législatives ont adopté des moyens technologiques qui permettent une participation virtuelle ;

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick n'a pas adopté de moyens technologiques permettant une participation virtuelle aux affaires courantes ;

attendu que, à cause de la menace persistante que constitue COVID-19, des parlementaires pourraient être réticents à se rendre à l'Assemblée législative en raison de préoccupations personnelles ou de préoccupations à l'égard d'autres personnes ;

attendu qu'un parlementaire qui n'est peut-être pas en faveur des moyens technologiques permettant une participation virtuelle ne devrait pas pouvoir s'opposer à la volonté du Comité d'administration de l'Assemblée législative, dont les membres sont favorables à l'adoption de moyens technologiques pour la tenue de séances virtuelles de l'Assemblée législative ;

attendu que le Comité permanent de la politique économique s'est réuni et a convenu d'avoir recours à des moyens technologiques qui permettraient la participation virtuelle à distance des parlementaires élus ;

attendu que les moyens technologiques sont disponibles, qu'ils ont été mis à l'essai et qu'ils peuvent être mis en œuvre sur-le-champ ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le président de la Chambre à faire en sorte que soient immédiatement adoptés à l'Assemblée législative les moyens technologiques permettant une participation virtuelle aux travaux de celle-ci.

**Motion 29 — M. Melanson**, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

attendu que la pandémie de COVID-19 a eu un effet néfaste considérable sur les entreprises du Nouveau-Brunswick et sur l'économie ;

attendu qu'un nouveau rapport de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante indique que, au Nouveau-Brunswick, une petite ou moyenne entreprise sur quatre risque de fermer ;

attendu que le rapport indique en outre que les données recueillies au Nouveau-Brunswick comptent parmi les pires du pays ;

attendu que, compte tenu des préoccupations sur la situation des entreprises, Krista Ross, directrice générale de la Fredericton Chamber of Commerce, exprime la nécessité de soutenir les entreprises et des préoccupations relatives à l'austérité dans un article d'opinion du 28 janvier 2021 et y écrit que la priorité doit être le soutien des entreprises qui exercent actuellement des activités mais qui ne tiennent qu'à un fil, lequel est devenu de plus en plus mince au cours de la dernière année ;

attendu que l'économiste Richard Saillant écrit dans un article du 15 janvier 2021 intitulé « Higgs's deficit obsession threatens New Brunswick's recovery » que le Nouveau-Brunswick, entre-temps, prend des mesures comparativement limitées pour appuyer sa population, les entreprises et les collectivités et que peu laisse également à penser que M. Higgs dispose d'un plan fiable pour assurer une reprise réussie ;

attendu que l'économiste Herb Emery fait une mise en garde dans un article publié dans *Huddle* le 10 mai 2020 en indiquant que, au Nouveau-Brunswick, province qui connaissait des difficultés avant la pandémie, les problèmes économiques sont exacerbés par celle-ci ;

attendu qu'un récent article d'opinion publié dans l'*Acadie Nouvelle* le 3 juin 2020 souligne que le Nouveau-Brunswick devra compter davantage sur ses ressources au cours des années à venir et que l'accent doit être mis sur la croissance économique ;

attendu que des économistes, notamment Donald Savoie, ont indiqué publiquement que nous devons investir dans des secteurs de croissance comme l'industrie alimentaire afin de transformer notre économie ;

attendu que, dans un article de l'*Acadie Nouvelle* daté du 15 janvier 2021, l'économiste Pierre-Marcel Desjardins, en comparant les investissements considérables réalisés par d'autres provinces, fait écho aux préoccupations de Laurence Boone, économiste à l'OCDE, sur les risques d'appliquer une rigueur budgétaire en ce moment et sur la nécessité d'investir dans la relance ;

attendu qu'un nombre croissant de chefs d'entreprise et d'économistes partagent les préoccupations soulevées au sujet du manque de soutien pour les entreprises et d'investissements au Nouveau-Brunswick, de l'absence de plan de croissance économique et du fait que le premier ministre envisage des compressions et un resserrement budgétaires ;

attendu que le premier ministre a saigné à blanc ONB, qui jouait un rôle important dans la création d'emplois ;  
 attendu que le gouvernement Higgs se classe au tout dernier rang pour ce qui est du soutien provincial fourni au secteur privé ;  
 attendu que, contrairement à d'autres provinces, le Nouveau-Brunswick ne profite pas d'importants accords visant les infrastructures et les programmes qui prévoient un financement provenant en partie du gouvernement fédéral ;  
 attendu que le gouvernement provincial n'a pas présenté de plan de reprise économique mettant l'accent sur le soutien aux entreprises et la croissance économique ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un plan de reprise économique qui s'appuie sur les pratiques commerciales ainsi que les produits et services novateurs qui ont été créés par nécessité par des gens ingénieux du Nouveau-Brunswick pour renforcer notre potentiel de croissance économique,  
 que le plan mette l'accent sur des idées audacieuses, appuyées par des investissements stratégiques réalisés aux termes de partenariats entre le gouvernement et le secteur privé et qui privilégient les exportations et les possibilités intérieures, l'industrie touristique et de l'accueil, la gestion de notre pénurie de main-d'oeuvre par la formation et la croissance démographique, le logement, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la sécurité alimentaire, l'économie verte, la fabrication de pointe, le transport, les infrastructures, les technologies de l'information, la cybersécurité ainsi que la recherche et développement  
 et que le plan de reprise économique du Nouveau-Brunswick soit inclusif à l'égard des femmes, des nouveaux arrivants et des communautés autochtones.

**Motion 30 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

attendu que le pouvoir législatif du gouvernement est indépendant du pouvoir exécutif du gouvernement ;  
 attendu que, malgré l'indépendance affirmée, le Conseil exécutif nomme en fin de compte les hauts fonctionnaires de l'Assemblée lorsqu'un poste devient vacant ou qu'un bureau est créé ;  
 attendu que, pour éviter les conflits d'intérêts, de plus en plus de gens proposent que le processus de nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit indépendant du Conseil exécutif ;  
 attendu que Brent White, professeur agrégé à la Mount Allison University et ancien vérificateur auprès du vérificateur général de la province, a récemment publié une thèse demandant des changements au processus de sélection du prochain vérificateur général afin de favoriser la confiance du public à l'égard du processus de nomination ;  
 attendu que, en 2010, le professeur de commerce à la Queen's University, Steven Salterio, a exprimé des préoccupations semblables ;  
 attendu que le premier ministre a cherché à concentrer le pouvoir au sein du Bureau du Conseil exécutif, ce qui a soulevé des préoccupations encore plus grandes quant à la nécessité d'indépendance dans le processus de sélection ;  
 attendu qu'il est nécessaire de maintenir la confiance du public à l'égard du processus de sélection des hauts fonctionnaires de l'Assemblée ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à revoir le processus de sélection des hauts fonctionnaires de l'Assemblée et à présenter un processus de sélection révisé qui est indépendant du Conseil exécutif.

**Motion 47 — M. Austin**, appuyé par M<sup>me</sup> Conroy, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick compte environ 26 000 petites entreprises ;  
 attendu que le taux d'impôt sur le revenu applicable à la petite entreprise au Nouveau-Brunswick s'élève à 2,5 % et que le taux général s'élève à 14 % ;  
 attendu que le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces canadiennes qui affiche la reprise la plus complète de ses activités commerciales, puisque la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a indiqué que 67 % des petites entreprises y sont complètement rouvertes et que 24 % réalisent des ventes habituelles ;  
 attendu que des douzaines de chambres de commerce s'entendent pour dire qu'une réduction du taux d'imposition profiterait grandement aux petites entreprises et les aiderait à surmonter les difficultés qu'elles éprouvent et leur permettrait de poursuivre leurs activités ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à supprimer pendant l'état d'urgence l'impôt sur le revenu des sociétés applicable à la petite entreprise.

**Motion 48 — M<sup>me</sup> Conroy**, appuyée par M. Austin, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

attendu qu'il est urgent au Nouveau-Brunswick de réduire les temps d'attente liés aux soins de santé ;  
 attendu que des optométristes ont exprimé la volonté d'assumer un rôle élargi afin de diminuer les listes d'attente et d'améliorer les temps d'attente ;  
 attendu que les organismes concernés ont déclaré que les services continueraient d'être facturés à des compagnies d'assurance tierces ou directement au patient ;  
 attendu que la mesure n'alourdira pas le fardeau financier du régime provincial d'assurance-maladie ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre de la Santé et le gouvernement du Nouveau-Brunswick à agir immédiatement afin d'élargir le champ de pratique des optométristes pour y inclure le traitement du glaucome et la prescription de médicaments oraux pour les affections de l'oeil.

**Motion 50 — M. Gauvin**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 25 mars 2021, la résolution suivante :

attendu que, en janvier 2017, une stratégie décennale intitulée *Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick* a été publiée ;  
 attendu que la stratégie a été créée en vertu de la *Loi sur le vieillissement en santé et les soins de longue durée*, qui prévoit la création d'un secrétariat sur le vieillissement ayant certaines responsabilités, dont des mesures de suivi prévues dans la stratégie ;  
 attendu que la vérificatrice générale a mené un examen de la stratégie sur le vieillissement et des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mesures énoncées dans la stratégie ;  
 attendu que la vérificatrice générale a constaté que le ministère du Développement social n'avait pas fixé d'objectifs pour l'initiative « Accès aux soins et aux services », qui visait à améliorer l'accès à des soins adéquats pour les personnes âgées ;  
 attendu que la vérificatrice générale a en outre constaté que le ministère n'avait pas élaboré un plan de mise en oeuvre de la stratégie sur le vieillissement ;  
 qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fixer des objectifs précis pour son initiative « Accès aux soins et aux services »  
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un plan de mise en oeuvre de la stratégie sur le vieillissement prévoyant des objectifs clairs, des indicateurs de réussite,

les intrants et les extrants de programme qui sont requis pour réaliser les mesures énoncées, un plan de surveillance des progrès et un échéancier indiquant quand et comment les résultats seront présentés.

**Motion 55 — M. Austin**, appuyé par M<sup>me</sup> Conroy, proposera, le jeudi 25 mars 2021, la résolution suivante :

attendu que la mort tragique de Lexi Daken n'est pas un cas isolé, puisqu'un grand nombre de zones de santé font état de nombreux cas ;

attendu qu'il y a eu, au cours des cinq dernières années, une très forte hausse dans la demande au Nouveau-Brunswick de services de santé mentale et que, d'avril à décembre 2020, 117 000 personnes ont reçu de l'aide par le truchement des services en ligne des CSMC de la province ;

attendu qu'une tranche se situant entre 4 % et 7 % du budget des soins de santé publics du Nouveau-Brunswick est affectée à la santé mentale ;

attendu que les CSMC plaident en faveur de la parité entre les ressources affectées à la santé mentale et celles qui sont affectées aux soins de santé physique et qu'aucun gouvernement n'a encore augmenté le budget relatif aux soins de santé mentale ;

attendu que les problèmes de santé mentale se manifestent physiquement et que, trop souvent, les médecins et le personnel infirmier des salles d'urgence ne disposent pas d'une formation en santé mentale suffisante pour en déceler les signes et fournir les soins dont les personnes qui en souffrent ont besoin ;

attendu que les cas d'intensité légère à modérée exercent d'énormes pressions sur le système de santé et que le service des urgences ne constitue pas, pour une personne ayant des problèmes de santé mentale, l'endroit idéal où se rendre ;

attendu que, avant la pandémie de COVID-19, 2 % des gens du Nouveau-Brunswick avaient des pensées suicidaires, pourcentage qui s'élevait à 6 % en avril 2020 pour ensuite atteindre 10 % à l'automne 2020 ;

attendu que, en 2018, le suicide était la cause première de décès au Canada chez les adolescents âgés de 15 à 19 ans et la deuxième cause de décès chez les adolescentes ;

attendu que le Nouveau-Brunswick enregistre annuellement plus de 100 suicides et que son taux de suicide par personne, en particulier chez les hommes, surpasse celui des autres provinces ;

attendu que 70 000 personnes au Nouveau-Brunswick n'ont pas de médecin de famille, d'où les visites aux urgences, et que les temps d'attente pour consultation de spécialistes dans la province, tels que les psychiatres, sont actuellement de 12 mois ;

attendu qu'environ 40 % des personnes qui consultent un médecin par la voie de services de santé virtuels ou consultent en ligne le personnel infirmier praticien — ce qui permet une évaluation rapide de leur état de santé — n'ont pas de médecin de famille ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à donner aux réseaux de santé Horizon et Vitalité la directive de ne laisser partir aucun mineur qui se présente à un établissement du ministère de la Santé sans avoir évalué adéquatement son état de santé mentale et la source de ses préoccupations.

**Motion 56 — M. Austin**, appuyé par M<sup>me</sup> Conroy, proposera, le jeudi 25 mars 2021, la résolution suivante :

attendu que des hôpitaux ruraux sont parfois aux prises avec la fermeture d'unités ou des interruptions de service en raison de la pénurie de personnel ;

attendu que les régies de la santé du Nouveau-Brunswick ne réussissent pas à recruter suffisamment de médecins afin de répondre aux besoins des innombrables personnes à la recherche d'un médecin de famille ;

attendu que le personnel infirmier qui prend des appels au 811 ne peut pas poser de diagnostic ni traiter les personnes qui appellent le service provincial Télé-Soins ;

attendu que les services de santé virtuels permettent aux patients de consulter en ligne un médecin ou le personnel infirmier praticien, ce qui leur assure un accès, un diagnostic et un traitement rapide sans quitter leur domicile ;

attendu que la crise en santé mentale, l'engorgement des salles d'urgence et la pénurie de médecins figurent parmi les nombreuses questions que le système de santé défaillant du Nouveau-Brunswick pourrait régler par le recours à un modèle de prestation virtuelle des soins ;

attendu que d'autres régions en Amérique du Nord ont connu du succès avec divers modèles de soins virtuels, notamment 20 hôpitaux au Canada qui ont recours à une forme de soins virtuels dans leurs urgences ;

attendu que, depuis 2020, la plateforme de soins virtuels eVisitNB compte plus de 13 000 visites de personnes qui consultent en temps opportun un médecin ou un membre du personnel infirmier praticien qui exerce actuellement dans la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à élargir le recours aux soins virtuels dans les salles d'urgence, les cliniques rurales et tout autre établissement de santé relevant du ministère de la Santé, ainsi qu'à favoriser la prestation virtuelle de soins aux patients et l'accès à ceux-ci ailleurs que dans ces établissements

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à offrir, dans le cadre du modèle de prestation virtuelle de soins, une rémunération égale à celle du modèle de consultations en personne, en ce qui concerne la facturation des médecins et du personnel infirmier praticien.

**Motion 57 — M<sup>me</sup> Conroy**, appuyée par M. Austin, proposera, le jeudi 25 mars 2021, la résolution suivante :

attendu que le rapport de la vérificatrice générale indique que le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus au Nouveau-Brunswick doublera d'ici à 2036 ;

attendu que les listes d'attente continuent de s'allonger et qu'il y a encore de longs temps d'attente pour obtenir une place en foyer de soins, ce qui accroît la pression exercée sur les hôpitaux ainsi que les coûts assumés par ceux-ci, car environ la moitié des personnes âgées attendent dans les hôpitaux ;

attendu que, comme l'indique le Plan de rénovation et de remplacement des foyers de soins de 2011-2016 (en date de novembre 2020), sur les 704 nouveaux lits de soins spécialisés prévus pour personnes atteintes de troubles de la mémoire, seulement 428 ont été créés et 276 ne l'ont pas été ;

attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement d'ordonner la tenue d'une enquête indépendante sur le secteur des soins de longue durée, invoquant l'aggravation de plusieurs problèmes, notamment les faibles niveaux de dotation en personnel, le manque de soins personnels de base auprès des pensionnaires et une augmentation de la violence ;

attendu que le ministère du Développement social a élaboré un plan de rénovation et de remplacement des foyers de soins pour la période 2011-2016, un plan pour les foyers de soins visant la période 2018-2023 et une stratégie décennale sur le vieillissement en collaboration avec d'autres parties prenantes, et compte tenu de l'analyse financière du modèle de prestation de services dans les foyers de soins qu'a réalisée le ministère des Finances et du Conseil du

Trésor, le ministère du Développement social n'a pas réussi à répondre à la demande concernant la capacité des foyers de soins ;  
 attendu que la vérificatrice générale a recommandé dans son rapport de 2016 que le ministère du Développement social évalue s'il y a un avantage économique de fournir des lits en foyers de soins selon le modèle à but lucratif par rapport au modèle traditionnel, mais que la recommandation n'a pas été mise en oeuvre ;  
 attendu que le ministère du Développement social doit comparer les coûts réels et la qualité globale des services afin de déterminer si le modèle à but lucratif est plus avantageux sur le plan économique que le modèle traditionnel ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministère du Développement social à produire et à publier un rapport portant sur la comparaison des coûts réels de la prestation de services dans les foyers de soins selon le modèle à but lucratif par rapport au modèle public traditionnel, et, en outre, à faire une comparaison détaillée de la qualité des services des deux modèles.

**Motion 63 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021, la résolution suivante :

attendu que, en 2018, 579 agressions sexuelles ont été signalées aux services de police du Nouveau-Brunswick ;  
 attendu que, selon Statistique Canada, les agressions sexuelles signalées aux services de police du Nouveau-Brunswick ont augmenté de 27 % depuis 2012 ;  
 attendu que, depuis 2012, il y a eu une réduction dans la proportion de personnes accusées d'agression sexuelle au Nouveau-Brunswick, qui est passée de 53,2 % à 36,3 % ;  
 attendu que 87 % des victimes d'agression sexuelle au Nouveau-Brunswick sont des femmes et que près de la moitié d'entre elles ont moins de 18 ans ;  
 attendu que, en février 2017, un article publié dans le *Globe and Mail* intitulé *Will the Police Believe You?* indiquait que, par rapport à la moyenne nationale, le taux de plaintes classées non fondées au Nouveau-Brunswick était, à 32 %, le plus élevé du Canada ;  
 attendu que, au Canada, les femmes autochtones courent trois fois plus le risque d'être victimes d'une agression sexuelle ;  
 attendu qu'il est deux fois plus probable que les personnes s'identifiant comme lesbiennes, gaies ou bisexuelles déclarent avoir fait l'objet de victimisation avec violence que celles qui s'identifient comme hétérosexuelles ;  
 attendu que 61 % des jeunes trans âgés de 14 à 18 ans qui ont été sondés au Canada atlantique disent avoir subi du harcèlement sexuel au cours de la dernière année ;  
 attendu que la violence sexuelle peut avoir des répercussions à long terme sur les personnes y ayant survécu et entraîner des problèmes de santé mentale, dont la dépression et le TSPT, et peut les amener à éprouver de la honte, à se blâmer, à ressentir de la peur et à être envahies de souvenirs pénibles ;  
 attendu que le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick demande que le gouvernement augmente le financement visant à prévenir et contrer la violence sexuelle et à améliorer la réponse des services de police aux signalements de violence sexuelle ;  
 attendu que, en 2019, 71 % des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire canadien ont été témoins ou ont été victimes de comportements sexualisés non désirés dans un contexte d'études postsecondaires ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à pleinement mettre en oeuvre et financer les recommandations et les actions énoncées dans le document

intitulé *Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick : Un cadre stratégique d'action*,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner les lacunes relatives à la prestation, par l'intermédiaire du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, des services aux victimes afin de cerner ces lacunes et de les combler, surtout en ce qui concerne l'endroit où le crime s'est produit,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à accroître le financement visant les services de première ligne, y compris les maisons de transition, et à augmenter le financement visant les services de soutien tenant compte des traumatismes, notamment l'accès à ces services sur tous les campus des universités publiques,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adopter une mesure législative exigeant de toutes les universités à dotation publique qu'elles soient dotées d'une politique distincte à l'égard de la violence sur les campus et que la mesure législative comprenne des dispositions prévoyant la participation des étudiants au processus d'ébauche et de modification de ces politiques et des éléments de mesure qui garantissent une structure de signalement claire pour chaque établissement.

**Motion 64 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 20 mai 2021, la résolution suivante :

attendu qu'aucun travailleur ne devrait craindre de perdre son emploi s'il tombe malade ou doit s'occuper d'un membre de sa famille ;

attendu que la pandémie a montré clairement que les travailleurs touchant le salaire minimum faisaient un travail essentiel dans nos collectivités et ne recevaient pas un salaire équitable en contrepartie ;

attendu que les travailleurs qui font des heures supplémentaires au Nouveau-Brunswick doivent seulement être rémunérés pour ces heures supplémentaires au taux d'une fois et demie le salaire minimum, et non d'une fois et demie leur salaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à donner à tous les travailleurs accès à 5 jours de congé de maladie payé et à 10 jours additionnels de congé en cas d'urgence, s'il y a lieu, en raison d'une pandémie ou d'autres situations d'urgence, que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à porter le salaire minimum à 13 \$ l'heure d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2022 et à 15 \$ l'heure d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2023

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que les travailleurs soient rémunérés au taux d'une fois et demie leur salaire pour les heures supplémentaires.

**Motion 65 — M. Austin**, appuyé par M<sup>me</sup> Conroy, proposera, le jeudi 20 mai 2021, la résolution suivante :

attendu que l'industrie forestière néo-brunswickoise utilise chaque année plus de 5 millions de mètres cubes de bois des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les contribuables du Nouveau-Brunswick paient la gestion de ces terres au titre de postes budgétaires qui comprennent 19 millions de dollars pour la sylviculture sur les terres de la Couronne et 20 millions de dollars additionnels en droits d'aménagement forestier versés à des sociétés privées ;

attendu que, selon *Madison's Lumber Report*, le prix des produits forestiers finis a augmenté en 2021 pour passer de 450 à plus de 1 600 dollars américains les 1 000 pmp de bois d'épinette de l'Est ou de sapin ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a modifié les règlements afin de limiter l'utilisation de bois non marqué pour des projets de construction dans la province, du bois utilisé

avec succès pendant des siècles dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick pour construire des bâtiments qui existent toujours ;  
 attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pris qu'une mesure temporaire comme solution provisoire à une situation onéreuse qui prend de l'ampleur ;  
 attendu que le prix du bois raboté à tous les entrepôts de bois d'oeuvre dans la province a en conséquence presque quadruplé par rapport aux anciens prix de matériaux utilisés dans notre industrie de la construction, ce qui nuit actuellement à la construction de biens commerciaux ou résidentiels ainsi qu'aux investissements connexes ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à constituer immédiatement un groupe de travail chargé de faire un remue-ménages d'idées et de solutions au cours des 60 prochains jours afin de remédier à la situation actuelle.

**Motion 67 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 20 mai 2021, la résolution suivante :

attendu qu'une personne célibataire bénéficiaire de l'assistance transitoire reçoit 564 \$ par mois ;  
 attendu que, d'après le Front commun pour la justice sociale, le coût de la vie à Moncton varie d'au moins 1 262 \$ à 1 302 \$ par mois pour une personne célibataire ;  
 attendu qu'une personne célibataire bénéficiaire de prestations prolongées reçoit 697 \$ par mois ;  
 attendu que, d'après le Front commun pour la justice sociale, le coût de la vie à Moncton varie d'au moins 1 368 \$ à 1 408 \$ par mois pour une personne célibataire ayant une mobilité réduite ;  
 attendu qu'une famille de quatre personnes bénéficiant de l'assistance transitoire reçoit 995 \$ par mois ;  
 attendu que, d'après le Human Development Council, un revenu mensuel de 5 932 \$ est nécessaire pour qu'une famille de quatre personnes vivant à Fredericton puisse subvenir à ses besoins et que, comparativement, cette somme s'élève à 5 744 \$ pour une famille vivant à Saint John, à 5 556 \$ pour une famille vivant à Moncton et à 5 431 \$ pour une famille vivant à Bathurst ;  
 attendu que, sous réserve d'exclusions précises, le gouvernement ne permet pas à l'heure actuelle aux bénéficiaires d'aide sociale de partager un logement ;  
 attendu que la réglementation gouvernementale sur les exemptions salariales décourage les bénéficiaires d'aide sociale d'accepter plus de quelques heures de travail par mois ;  
 attendu que le gouvernement oblige actuellement les personnes âgées bénéficiaires d'aide sociale à toucher leur pension au titre du Régime de pensions du Canada à l'âge de 60 ans, ce qui donne lieu à une pension réduite ;  
 attendu que le revenu provenant d'un emploi, la pension d'invalidité et les prestations de survivant sont récupérés auprès des bénéficiaires d'aide sociale ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à modifier le Règlement 95-61 pris en vertu de la *Loi sur la sécurité du revenu familial* afin de faire passer de 150 \$ à 500 \$ par mois le montant du revenu provenant d'un emploi qui est exclu du calcul,  
 que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer la Politique sur le revenu du ménage,  
 que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à augmenter immédiatement les taux d'aide sociale afin de réduire le nombre de personnes vivant dans la pauvreté

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réaliser avec la participation du gouvernement fédéral un projet pilote sur la garantie d'un revenu de base pour les personnes du Nouveau-Brunswick qui ont un handicap.

**Motion 68 — M. Arseneau**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 20 mai 2021, la résolution suivante :

attendu que, selon les estimations, des compagnies canadiennes évitent de payer chaque année au moins de 6 à 8 milliards de dollars d'impôt fédéral sur le revenu ;

attendu que, en 2016, Statistique Canada signalait que les compagnies Irving étaient détenues par huit sociétés de portefeuille extraterritoriales, situées aux Bermudes, soit un paradis fiscal notoire où le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est de 0 % ;

attendu que, en 2018, il a été annoncé que Services Nouveau-Brunswick et le ministère des Finances s'employaient à la création d'un registre de la propriété effective au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, pendant la période des questions orales du 19 décembre 2019, le premier ministre a dit que le gouvernement envisageait « d'apporter des modifications sur la propriété réelle dans le contexte d'une modernisation possible de la *Loi sur les corporations commerciales* » ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'octroi d'aide financière à toute compagnie reconnue pour avoir recours aux paradis fiscaux afin d'éviter de payer de l'impôt provincial ou fédéral sur le revenu

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer une mesure législative visant à mettre en place d'ici au 31 décembre 2021 un registre de la propriété effective accessible au public.

**Motion 69 — M. Coon**, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 20 mai 2021, la résolution suivante :

attendu que les changements climatiques ont déjà des effets négatifs au Nouveau-Brunswick et que, si on n'y remédie pas, ils auront des effets dévastateurs sur l'environnement, l'économie et la société de la province, et ce, à tous les égards ;

attendu que le secteur des transports est actuellement l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick, étant responsable de 28 % des émissions totales ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, les voitures et les camions consomment chaque année plus de 1,1 milliard de litres d'essence et rejettent dans l'atmosphère plus de 2,5 millions de tonnes de dioxyde de carbone ;

attendu que la transition vers un véhicule électrique peut diminuer sa contribution aux changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes et les problèmes de santé liés au smog, car elle permet de réduire d'environ 80 % les émissions de dioxyde de carbone ;

attendu que le gouvernement n'est pas parvenu à atteindre la cible énoncée dans le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire d'avoir 2 500 véhicules électriques sur nos routes, car il y a actuellement environ 730 véhicules électriques sur nos routes ;

attendu que le gouvernement n'est pas parvenu à mettre en oeuvre une stratégie relative aux véhicules électriques où sont précisés les incitatifs, la réglementation, les politiques, les programmes et les infrastructures de recharge nécessaires à l'atteinte des cibles provinciales en matière de véhicules électriques ;

attendu que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé des incitatifs de 3 000 \$ à l'achat d'un véhicule électrique neuf et de 2 000 \$ à l'achat d'un véhicule électrique usagé, ce qui s'ajoute au rabais du fédéral ;  
 attendu que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé un rabais semblable, soit un incitatif de 5 000 \$ à l'achat d'un véhicule électrique neuf ou usagé ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à accorder des rabais à l'achat d'un véhicule électrique neuf ou usagé afin d'atteindre la cible provinciale qui consiste à avoir 20 000 véhicules électriques sur nos routes d'ici à 2030,  
 que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec les municipalités et les gouvernements locaux afin d'offrir des solutions de rechange plus propres en matière de transport, comme les véhicules électriques, le transport collectif, le covoiturage, le conavettage, la bicyclette et la marche  
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à favoriser la planification du transport collectif à l'échelle régionale afin de coordonner les itinéraires et d'améliorer l'accès.

**Motion 71 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 27 mai 2021, la résolution suivante :

attendu que le système de soins de santé mentale au Nouveau-Brunswick ne répond pas aux besoins de la population en raison des longues listes d'attente, des problèmes d'accès et du sous-financement ;

attendu que la pandémie de COVID-19 a exacerbé le stress et l'anxiété des gens du Nouveau-Brunswick, causant ainsi des niveaux alarmants de désespoir et d'idées suicidaires ainsi qu'un sentiment d'impuissance parmi la population ;

attendu que des défis se posent en matière d'accessibilité aux services de santé mentale au Nouveau-Brunswick, où le temps d'attente pour obtenir des services peut durer de 6 à 18 mois ;

attendu que le suicide demeure la deuxième cause de décès au Canada chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans et que le Nouveau-Brunswick enregistre le taux de suicide le plus élevé par habitant au Canada ;

attendu que le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a constaté qu'il n'y a pas au Nouveau-Brunswick de stratégie provinciale efficace de prévention du suicide chez les jeunes ;

attendu que l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick estime que, au cours de la dernière année, le pourcentage de la population provinciale ayant des idées de suicide ou d'automutilation est passé d'environ 2 % à 10 % ;

attendu que l'Association canadienne pour la santé mentale recommande de porter les dépenses en santé mentale à 9 % du budget total de la santé, mais que le gouvernement provincial, dans son budget 2021-2022, n'a affecté que 5,5 % du budget total de la santé à cet égard ;

attendu que, en 2019, l'Assemblée législative a exhorté le gouvernement à créer un poste de défenseur en matière de santé mentale, mais que ce poste n'a pas encore été créé ;

attendu qu'il y a une pénurie chronique de psychologues scolaires immatriculés, si bien que 23 des 38 postes financés dans le secteur anglophone sont vacants et que 14 des 38 postes financés dans le secteur francophone sont vacants ;

attendu que les pénuries constantes de personnel ont entraîné au Moncton Hospital la fusion de l'unité de mieux-être jeunesse, qui comptait 4 lits, avec l'unité psychiatrique provinciale pour enfants et adolescents, ce qui a réduit de 10 à 6 le total de lits destinés à des jeunes en crise ;

attendu qu'un système central de gouvernance du programme de prestation des services intégrés permettrait le partage en temps opportun de renseignements et de ressources

financières entre les partenaires du programme afin de répondre convenablement aux besoins d'un enfant ;

attendu que la mort de Lexi Daken, âgée de 16 ans, qui s'est suicidée après avoir attendu plus de huit heures à l'urgence afin de consulter un psychiatre, mais en vain, a suscité des demandes pour que le gouvernement du Nouveau-Brunswick transforme le système de soins de santé mentale, en particulier la prestation des services aux jeunes ;

attendu que, en réponse à la crise liée à la santé mentale et aux dépendances au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a institué un plan d'action interministériel quinquennal visant les dépendances et la santé mentale, grâce auquel 14 cliniques de santé mentale ouvriront dans la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ajouter aux cliniques sans rendez-vous spécialisées en santé mentale qui ouvriront dans la province des services d'urgence en santé mentale qui seront disponibles 24 heures sur 24,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à porter à 9 % la proportion des dépenses en santé consacrées à la santé mentale

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à créer un nouveau ministère responsable des services à l'enfance et à la jeunesse et à lui confier le mandat législatif d'assurer l'intégration de services à l'enfance et à la jeunesse dans tous les ministères et organismes gouvernementaux.

**Motion 72 — M. Coon**, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 27 mai 2021, la résolution suivante :

attendu qu'Énergie NB a atteint son objectif visant à ce que 40 % des kilowattheures d'électricité vendue dans la province avant le 31 décembre 2020 proviennent de sources renouvelables ;

attendu qu'Énergie NB n'a plus d'objectif en matière d'énergie renouvelable ;

attendu que le Maine, dont 40 % de l'énergie dont l'état a besoin provient de sources renouvelables, vise à ce que 80 % de son énergie provienne de sources renouvelables d'ici à 2030 et 100 % d'ici à 2050 ;

attendu que la Nouvelle-Écosse est résolue à ce que tous ses bureaux gouvernementaux soient alimentés en électricité de sources renouvelables d'ici à 2025 ;

attendu que les municipalités et les Premières Nations du Nouveau-Brunswick pourraient utiliser de l'énergie renouvelable peu coûteuse dans leurs activités administratives, mais que des dispositions de la *Loi sur l'électricité* les en empêchent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à actualiser les normes du portefeuille lié à l'énergie renouvelable prévues par le *Règlement sur l'électricité issue de ressources renouvelables* (2015-60) pris en vertu de la *Loi sur l'électricité*, en fixant des objectifs visant à ce que 80 % de l'électricité du réseau provienne de sources renouvelables d'ici à 2030 et 100 % d'ici à 2050,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer un plan pour atteindre la carboneutralité dans ses activités d'ici à 2030

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réduire les obstacles à la production d'énergie verte en autorisant les municipalités et les Premières Nations à acheter directement de l'énergie renouvelable produite à petite échelle au Nouveau-Brunswick pour l'utiliser dans leurs activités administratives.

**Motion 74 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 10 juin 2021, la résolution suivante :

attendu que les soins palliatifs constituent un élément important du continuum de soins et que, à l'heure actuelle, le gouvernement provincial n'en tient pas suffisamment compte et ne leur accorde pas suffisamment de financement ni de ressources ;

attendu que de 80 % à 85 % des personnes recevant des soins palliatifs ont reçu un diagnostic de cancer ;

attendu que le Nouveau-Brunswick affiche le plus haut taux de décès à l'hôpital du Canada, puisque 80 % des patients atteints d'un cancer terminal sont admis à l'hôpital pour les deux dernières semaines de leur vie, comparativement à la moyenne canadienne de 60 % ;

attendu que des soins palliatifs de qualité procurent aux patients et à leur famille les soins dont ils ont besoin, quand ils le veulent et à l'endroit de leur choix, et qu'ils constituent une utilisation efficace des fonds destinés aux soins de santé, ce qui assure une plus grande viabilité du système de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir un financement additionnel pour ajouter dans toute la province du personnel en soins spécialisés, comme du personnel infirmier en soins palliatifs, des travailleurs sociaux en soins palliatifs, des professionnels en soins primaires, des professionnels du Programme extra-mural, du personnel infirmier auxiliaire autorisé, du personnel en soins à domicile, du personnel de soutien et des travailleurs paramédicaux,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à investir des ressources afin d'assurer la prestation de soins palliatifs à domicile ainsi que dans les établissements de soins de longue durée et afin d'accroître les effectifs, la quantité d'équipements et les ressources pour permettre aux centres de soins palliatifs d'améliorer leur capacité communautaire,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à renforcer le soutien offert aux proches aidants, surtout en matière de deuil, ainsi qu'à sensibiliser les gens du Nouveau-Brunswick et leur communiquer les ressources disponibles dans la collectivité,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire le point sur l'état d'avancement de la stratégie en matière de soins palliatifs au Nouveau-Brunswick et d'en faire rapport, ce qui comprend la mise en oeuvre des cinq piliers stratégiques, des plans d'action, des politiques, des programmes et des services, ainsi qu'à faire le point sur l'avancement des travaux du Comité consultatif provincial des soins palliatifs d'ici au 31 décembre 2021,

et que l'Assemblée législative exhorte la ministre de la Santé à déposer à l'Assemblée législative tous les trois ans un rapport sur l'état des soins palliatifs au Nouveau-Brunswick.

**Motion 77 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 10 juin 2021, la résolution suivante :

attendu que les investissements dans l'efficacité énergétique contribuent à lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant l'abordabilité de l'énergie pour les familles et la compétitivité des entreprises grâce à la réduction des factures d'énergie, ainsi qu'en assurant la création d'un grand nombre d'emplois à l'échelle locale ;

attendu que, depuis 2013, le gouvernement provincial a financé le Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu à hauteur de 2 millions de dollars par année ;

attendu que des investissements supplémentaires dans le Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu permettraient de réduire la liste d'attente, dont le temps d'attente est actuellement estimé à 12 mois environ ;

attendu que l'Île-du-Prince-Édouard prévoit investir la somme additionnelle de 5,6 millions de dollars dans son programme d'équipement écoénergétique afin que chaque ménage puisse réduire son empreinte carbone ;

attendu que la Nouvelle-Écosse a annoncé un investissement de 6,7 millions dans des incitatifs en matière d'efficacité énergétique pour des projets de logement abordable et un investissement de 3,5 millions dans des incitatifs aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif pour des améliorations écoénergétiques ;

attendu que, par l'intermédiaire de Efficiency One, la population de la Nouvelle-Écosse évite de produire chaque année l'équivalent de plus de 1 million de tonnes de dioxyde de carbone, réduit de 11 % sa consommation d'électricité et a économisé plus de 1 milliard de dollars en frais d'énergie ;

attendu que, au chapitre de l'efficacité énergétique, le Nouveau-Brunswick dépense 17,77 \$ par ménage en situation de précarité énergétique, comparativement à 214,99 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard et à 120,88 \$ en Nouvelle-Écosse ;

attendu qu'un grand programme d'améliorations visant les habitations et les entreprises serait un moteur de croissance économique pour notre province, permettrait d'accroître notre PID de 2 à 3 milliards de dollars par année et créerait entre 900 et 1 300 emplois chaque année tout en diminuant considérablement son empreinte carbone ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer des prêts sans intérêt pouvant atteindre 10 000 \$ afin de fournir le capital pour que soient effectués aux maisons des travaux rentables en vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie et de chauffage renouvelables

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à transférer les programmes d'amélioration du rendement énergétique et du chauffage à un nouvel organisme sans but lucratif conçu sur le modèle néo-écossais de Efficiency One.

**Motion 84 — M. McKee**, appuyé par M. K. Chiasson, proposera, le jeudi 18 novembre 2021, la résolution suivante :

attendu que les évaluations liées à l'impôt foncier sur les biens résidentiels augmentent année après année aux quatre coins de la province ;

attendu que la demande en matière de logement au Nouveau-Brunswick a fait grimper la valeur marchande des biens résidentiels dans l'ensemble de la province ;

attendu que de nombreuses personnes à revenu fixe ont de la difficulté à composer avec une hausse considérable de leur impôt foncier attribuable aux évaluations accrues ;

attendu que, même si un plafond limite à 10 % la hausse des évaluations au cours d'une année donnée, les propriétaires fonciers peuvent tout de même subir année après année de fortes hausses d'évaluation, qui, de façon cumulative, se traduisent par une augmentation importante et injustifiable de l'impôt ;

attendu que la dernière hausse des évaluations générera des recettes substantielles inattendues pour les municipalités et la province ;

attendu qu'il n'y a aucune corrélation directe entre la hausse des évaluations et les coûts qu'assument les municipalités et la province pour fournir les services comme ceux d'eau et d'égouts et la collecte des ordures, entre autres ;

attendu que ni les municipalités ni la province ne sont tenues de réduire leurs taux d'imposition pour aider à compenser les répercussions financières des évaluations croissantes ;

attendu que le gouvernement provincial devrait faire passer les intérêts des propriétaires fonciers avant ses propres intérêts et veiller à éviter un fardeau indu aux contribuables qui sont propriétaires d'un bien résidentiel ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un mécanisme selon lequel les taux d'impôt seront réajustés à la baisse si les évaluations foncières augmentent au-delà d'une certaine limite chaque année.

***[Débat interrompu faute de temps]***

**Motion 100 — M. Bourque**, appuyé par M. C. Chiasson, proposera, le jeudi 31 mars 2022, la résolution suivante :

attendu que, en raison de la pandémie, les élèves des niveaux primaire et secondaire du système scolaire ont manqué beaucoup de jours d'école en classe ;  
 attendu que, même s'il y a eu un enseignement à la maison, des préoccupations ont été exprimées sur le fait qu'un tel enseignement n'a pas assuré la prestation appropriée des programmes éducatifs, laquelle aurait été assurée par un enseignement en classe ;  
 attendu que de nombreux élèves ont été désavantagés du point de vue éducatif parce qu'ils vivaient dans une région n'ayant pas un accès Internet haute vitesse convenable pour soutenir l'apprentissage à distance ;  
 attendu que de nombreux élèves ayant besoin d'une aide spécialisée offerte en classe n'ont pas pu obtenir le niveau d'aide dont ils bénéficiaient par le passé ;  
 attendu que de nombreux parents craignent que les obstacles pédagogiques engendrés par la pandémie aient nui au progrès scolaire de leurs enfants ;  
 attendu qu'il faut veiller à ce que les enfants ne prennent pas de retard en matière d'éducation ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter immédiatement un plan afin de mesurer les effets des possibilités pédagogiques réduites sur l'éducation  
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un plan complet afin de garantir que les enfants ne seront pas désavantagés du point de vue éducatif par les obstacles pédagogiques engendrés par la pandémie.

**Motion 105 — M. Coon**, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 7 avril 2022, la résolution suivante :

attendu que la plupart des arbres sur les terres de la Couronne sont récoltés par coupe à blanc ;  
 attendu que les données scientifiques montrent clairement que la coupe à blanc et la conversion des zones coupées à blanc en plantations a entraîné une perte massive de l'habitat des 54 espèces d'oiseaux forestiers les plus communes du Nouveau-Brunswick et que la perte d'habitat est associée à d'importants déclin de populations, si bien que, depuis 1985, entre 33 millions et 104 millions d'oiseaux forestiers ont disparu de notre région ;  
 attendu que l'étendue des coupes à blanc a fini par empêcher les bassins hydrographiques des rivières Miramichi Nord-Ouest et Nepisiguit de réguler efficacement le débit de l'eau, ce qui accroît les risques d'érosion et de sédimentation ;  
 attendu que le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement, dans son premier rapport présenté le 2 novembre 2021 à l'Assemblée législative, a recommandé que les forêts anciennes de feuillus, de peuplements mixtes et de résineux soient conservées grâce à une foresterie à vocation écologique ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie à remplacer la récolte par coupe à blanc dans le reste des forêts anciennes de feuillus, de peuplements mixtes et de résineux sur les terres de la Couronne par des pratiques de récolte écologiques afin que les forêts conservent leur valeur écologique et économique.

**Motion 106 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 7 avril 2022, la résolution suivante :

attendu que le transport intermunicipal et interprovincial est une composante importante des réseaux de transport pour de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique ;

attendu que les services actuels de transport intermunicipal et interprovincial dans les provinces de l'Atlantique sont souvent limités ou ont du mal à demeurer viables ;

attendu que le transport intermunicipal et interprovincial constitue un service public essentiel et que les gouvernements doivent jouer un grand rôle pour veiller à ce que ces services soient accessibles et abordables ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie en principe l'élaboration d'une solution régionale pour le transport intermunicipal et interprovincial en collaboration avec les provinces de l'Atlantique, le gouvernement fédéral, les administrations municipales et les partenaires de l'industrie

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à proposer la création d'un groupe de travail régional sur le transport intermunicipal et interprovincial à la prochaine rencontre du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

**Motion 107 — M. McKee**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 19 mai 2022, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'efforcent de composer avec l'augmentation du prix d'un grand nombre de biens et de services et ont du mal à le faire ;

attendu que le prix du carburant a augmenté considérablement et que, contrairement à ce qui se fait dans de nombreuses autres provinces, le gouvernement Higgs a décidé de garder les recettes provenant de la taxe sur le carbone et de ne pas accorder de rabais à la population ;

attendu que l'augmentation du prix du carburant a généré des recettes additionnelles inattendues pour le gouvernement, par l'intermédiaire de la TVH, laquelle est perçue sur l'essence et les combustibles de chauffage, mais que, encore une fois, le gouvernement garde les recettes additionnelles et ne les partage pas avec les gens du Nouveau-Brunswick qui sont dans le besoin ;

attendu qu'il y a au Nouveau-Brunswick une crise du logement et une pénurie de logements abordables et que le gouvernement n'est pas intervenu à cet égard ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, les locataires doivent composer avec le taux d'augmentation des loyers le plus élevé du pays ;

attendu que le gouvernement a éliminé le programme de rabais lié aux coûts d'électricité domestique, lequel assurait à plus de 33 000 familles à faible revenu un soutien dont elles avaient grandement besoin ;

attendu que le gouvernement a l'intention d'augmenter les primes liées aux médicaments sur ordonnance et aux médicaments onéreux ;

attendu que les évaluations foncières augmentent à une vitesse alarmante et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont ainsi du mal à payer leur facture alourdie d'impôt foncier ;

attendu que de nombreuses personnes de la province, surtout celles qui vivent en région rurale, s'inquiètent de la possibilité que, après l'instauration de la réforme de la gouvernance locale par le gouvernement provincial, celui-ci se décharge de la responsabilité du coût de nombreux services sur les nouvelles entités locales et les gens constatent une augmentation fulgurante de l'impôt foncier ;

attendu que, malgré les difficultés avec lesquelles de nombreuses entreprises et personnes ont composé pendant la pandémie, le gouvernement de notre province a assuré beaucoup moins de soutien que d'autres gouvernements provinciaux ;  
 attendu que le gouvernement se vante d'enregistrer des excédents record ;  
 attendu que, au lieu d'assurer la prestation de programmes de soutien financier additionnels pour aider les gens du Nouveau-Brunswick qui sont dans le besoin, le gouvernement ne pense qu'à son bilan et veut faire des compressions encore plus massives dans les dépenses ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un programme exhaustif de mesures de soutien pour aider les gens du Nouveau-Brunswick qui sont dans le besoin.

**Motion 110 — M. Melanson**, appuyé par M. McKee, proposera, le jeudi 26 mai 2022, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés financières en raison du prix élevé de l'essence ;  
 attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin d'aide pour composer avec le prix élevé de l'essence et méritent une telle aide ;  
 attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a le pouvoir de diminuer la taxe provinciale sur l'essence ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer la taxe provinciale sur l'essence de 10,87 ¢ le litre et que la mesure prenne effet pour une période de quatre mois, à partir de minuit, le vendredi 20 mai 2022  
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à verser la somme de 500,00 \$ à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick qui gagnent moins de 25 000,00 \$ par année.

**[Débat interrompu faute de temps]**

**Motion 112 — M. D'Amours**, appuyé par M. Legacy, proposera, le jeudi 9 juin 2022, la résolution suivante :

attendu que la ministre de la Santé a dit que 10 % des 800 000 personnes du Nouveau-Brunswick, soit environ 80 000 personnes, attendent d'avoir un médecin de famille ;  
 attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a indiqué que, en février 2022, il y avait 1 000 postes d'infirmières immatriculées et 300 postes d'infirmières praticiennes qui étaient vacants ;  
 attendu que, en avril 2021, la ministre de la Santé a promis de fournir dans les six mois un fournisseur de soins primaires à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick en attente d'un médecin de famille, mais n'a pas réussi à le faire ;  
 attendu que, en février 2022, quatre médecins de famille très réputés et à la retraite, préoccupés par le manque de soins disponibles pour les gens du Nouveau-Brunswick, ont intervenu en présentant un plan visant à fournir des soins primaires à chaque personne du Nouveau-Brunswick ;  
 attendu que la ministre de la Santé n'a pas tenu compte de ces conseils, ce qui fait que la pénurie en matière de soins primaires persiste ;  
 attendu que les listes d'attente pour une intervention chirurgicale au Nouveau-Brunswick sont parmi les plus longues du Canada ;  
 attendu que le Nouveau-Brunswick compte le nombre de cas de COVID-19 parmi les plus élevés du pays et comptait plus de 400 décès liés à la COVID-19 en mai 2022 ;

attendu que, puisque les décisions politiques l'emportent sur les conseils de santé publique, la ministre a échoué lamentablement pour ce qui est d'assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick tout au long de la pandémie ;

attendu que, étant donné le rejet flagrant du besoin de transparence publique, la ministre de la Santé a tenté de museler les directions générales des régions régionales de la santé ;

attendu que la ministre de la Santé a encore montré un mépris évident de la transparence et de la protection de la santé des gens du Nouveau-Brunswick en omettant d'informer le public de l'émergence d'un nouveau variant de la COVID-19 ;

attendu que les échecs répétés de la ministre se sont traduits par une perte de confiance des gens du Nouveau-Brunswick envers elle ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à établir des cadres de reddition de comptes et de mesure du rendement à l'intention de la ministre de la Santé et de faire de l'amélioration de la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick une priorité absolue.

**Motion 113 — M. LePage**, appuyé par M. Legacy, proposera, le jeudi 9 juin 2022, la résolution suivante :

attendu que la population du Nouveau-Brunswick est vieillissante et que, au cours de la prochaine décennie, environ 120 000 personnes du Nouveau-Brunswick prendront leur retraite ;

attendu qu'une crise touche actuellement la main-d'oeuvre au Nouveau-Brunswick, que de nombreux employeurs ont du mal à trouver du personnel ayant reçu une formation et que les pénuries touchent notamment le domaine des soins de santé, des soins de longue durée, des garderies, du transport, de la construction, de l'éducation, des métiers, des technologies de l'information, de la fabrication et du tourisme ;

attendu que nous connaissons en outre actuellement une crise des soins de santé en raison d'une pénurie de personnel infirmier, ce qui menace la prestation des services de santé ;

attendu que, en 2019, le gouvernement Higgs a éliminé le programme des droits de scolarité gratuits qui avait rendu les études postsecondaires accessibles à de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick voyant les droits de scolarité comme un obstacle en matière d'accès ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, aucun incitatif concernant les droits de scolarité ni aucun allègement concernant les dettes d'études ne sont fournis aux étudiants dans des programmes ciblés liés aux domaines touchés par une pénurie de main-d'oeuvre ;

attendu que, en raison des pénuries de main-d'oeuvre, le gouvernement d'autres provinces ainsi que le gouvernement fédéral agissent et annoncent des programmes pour s'attaquer de front à la question ;

attendu que dans les autres provinces sont offerts des incitatifs pour que les étudiants choisissent des professions ciblées, notamment dans les services de santé, les services sociaux, l'éducation, le génie, les services de garderie, les technologies de l'information, les métiers, la construction et d'autres domaines touchés par une pénurie de main-d'oeuvre ;

attendu que dans d'autres provinces sont aussi annoncés des programmes visant notamment la réduction des droits de scolarité pour les étudiants étrangers, comme incitatif additionnel permettant d'aborder les pénuries de main-d'oeuvre, ainsi que des programmes pour inciter les jeunes à choisir une carrière dans un métier et leur fournir une aide à cet égard ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas de stratégie exhaustive pour remédier aux pénuries de main-d'oeuvre ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un ensemble de programmes incitatifs ciblés en matière de main-d'oeuvre pour aborder les pénuries de main-d'oeuvre au Nouveau-Brunswick.

### ***Motions portant dépôt de documents***

**Motion 25 — M. Arseneault**, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 17 décembre 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les renseignements, les notes, les notes de service, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles, les NIP et les textos, concernant les discussions et les ententes avec le Groupe Lokia, ses établissements de soins de longue durée et ses établissements de soins spéciaux au Nouveau-Brunswick, y compris le Manoir de la Vallée, le Manoir Brise de l'Oasis, le Manoir Oasis de la Baie, le Manoir Sugarloaf et le Manoir Sunrise, ainsi que ses représentants et mandataires, en ce qui concerne notamment le projet pilote, les ratios en personnel et les niveaux de soins.

**Motion 31 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents concernant les dépenses de tous les membres du personnel du Cabinet du premier ministre depuis juin 2020.

**Motion 32 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les renseignements, les notes, les notes de service, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles, les NIP et les textos, concernant les discussions entre le personnel du Cabinet du premier ministre et Jeannot Volpé pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 8 janvier 2021.

**Motion 33 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents concernant les réunions entre des membres du Conseil exécutif et des membres d'un groupe d'intérêts, d'un groupe communautaire ou d'une communauté.

**Motion 34 — M. Guitard**, appuyé par M. Legacy, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents concernant le nombre de personnes engagées depuis novembre 2018 par le gouvernement, réparti par ministère, y compris le personnel à temps plein, occasionnel ou nommé pour une période déterminée, les contrats de services personnels ainsi que le nom des personnes engagées.

**Motion 35 — M. Guitard**, appuyé par M. Legacy, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nom de tous les employés à temps plein mis à pied par le gouvernement depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**Motion 36 — M<sup>me</sup> Harris**, appuyée par M. Bourque, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents concernant les renseignements fournis au public et aux parties prenantes au sujet du processus de réforme de la santé, y compris le processus de consultation et les renseignements relatifs à la publicité et à l'information du public.

**Motion 37 — M. K. Chiasson**, appuyé par M. Mallet, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents relatifs à toutes les personnes engagées par le gouvernement, réparties par ministère, à titre de membre du personnel politique aux termes de l'exemption de recrutement concernant la tenue d'un concours prévue à l'article 18 de la *Loi sur la Fonction publique*, depuis le 15 novembre 2018.

**Motion 38 — M. K. Chiasson**, appuyé par M. Mallet, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les calendriers et les horaires de réunions du premier ministre et des membres du Conseil exécutif depuis novembre 2018.

**Motion 39 — M. Gauvin**, appuyé par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents relatifs à toute somme versée à titre d'indemnité de vie chère ou de logement aux membres du personnel du premier ministre du Nouveau-Brunswick, au personnel du Conseil exécutif, aux sous-ministres et aux cadres supérieurs de la partie I des services publics, ainsi qu'à toutes les personnes engagées au titre d'un contrat de services personnels, depuis novembre 2018.

**Motion 40 — M. Mallet**, appuyé par M. K. Chiasson, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents concernant les réunions virtuelles et les réunions Zoom entre le premier ministre et des tiers.

**Motion 41 — M. Mallet**, appuyé par M. K. Chiasson, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents relatifs aux administrateurs généraux, aux membres du Conseil exécutif, à leur personnel ainsi qu'au personnel du Cabinet du premier

ministre qui ont présenté une demande et reçu un remboursement au titre du programme d'incitation au voyage Explore NB.

**Motion 42 — M<sup>me</sup> Thériault**, appuyée par M. K. Chiasson, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les renseignements, les notes, les notes de service, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles, les NIP et les textos, échangés entre le ou la ministre de la Santé et les régies de la santé relativement au processus de réforme de la santé proposée.

**Motion 43 — M. McKee**, appuyé par M. Bourque, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, les renseignements, les notes, les notes de service, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles, les NIP et les textos, concernant toutes les réunions et les interventions auxquelles ont participé les personnes inscrites conformément à la *Loi sur l'inscription des lobbyistes* et tous les membres du Conseil exécutif.

**Motion 44 — M. Legacy**, appuyé par M. Guitard, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les renseignements, les notes, les notes de service, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles, les NIP et les textos, concernant la décision voulant que le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie écrive à la Commission de l'énergie et des services publics au sujet de la demande d'augmentation des marges pouvant être exigées pour les combustibles et les carburants présentée par Irving Oil, y compris toutes les discussions entre le Cabinet du premier ministre et des tiers.

**Motion 45 — M. Bourque**, appuyé par M. Legacy, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les renseignements, les notes, les notes de service, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles, les NIP et les textos, concernant la révision de la *Loi sur les langues officielles*, notamment le processus de consultation.

**Motion 46 — M. LePage**, appuyé par M. Guitard, proposera, le jeudi 18 février 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents relatifs aux contrats conclus et aux achats faits depuis le 15 mars 2020 pour lesquels des dispenses ont été accordées en vertu de la *Loi sur la passation des marchés publics*.

**Motion 53 — M. Arseneau**, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 25 mars 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les renseignements, les notes de service, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles, les NIP et les textos, concernant les discussions, les ententes et les contrats de service concernant l'organisation des événements de Destination Acadie entre 2014 et 2020.

**Motion 54 — M. Arseneau**, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 25 mars 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents concernant les dépenses du gouvernement du Nouveau-Brunswick relativement à l'organisation et la réalisation des événements de Destination Acadie entre 2014 et 2020.

**Motion 59 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 25 mars 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie du rapport sur l'analyse des besoins et l'examen des pratiques exemplaires en ce qui concerne la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, qui a été préparé par la direction du ministère de la Justice et de la Sécurité publique chargée de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité.

**Motion 62 — M. McKee**, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les renseignements, y compris les documents, les notes, les notes de service, les comptes rendus, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles et les textos échangés entre les membres du Conseil exécutif, le Cabinet du premier ministre, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, le ministère de la Santé, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, Cannabis N.-B., la Société de gestion du cannabis, Alcool NB Liquor, leur personnel, leurs employés, leurs représentants, les entrepreneurs et tous les tiers, relativement aux discussions et aux réunions concernant le lancement d'une demande de propositions en vue de la sélection d'une seule entité privée pour assurer les activités d'exploitation, de distribution et de vente liées au cannabis à des fins récréatives au Nouveau-Brunswick et relativement à l'évaluation subséquente des propositions faites par les huit soumissionnaires et aux négociations avec ceux-ci, y compris les conditions liées aux dernières négociations avec le seul soumissionnaire subsistant.

**Motion 85 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 2 décembre 2021, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des projets et la somme que le gouvernement a investie dans chacun pour un total de 1 milliard de dollars au titre d'investissements dans l'énergie éolienne au Nouveau-Brunswick, comme l'a déclaré le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie le 12 novembre 2021 pendant la période des questions.

**[Documents demandés déposés le 10 décembre 2021]**

### ***Motions réglées***

**Motion 3 — M<sup>me</sup> Harris**. Débat sur la motion le 10 décembre 2020 ; adoption de la motion amendée le 10 décembre 2020.

**Motion 4 — M<sup>me</sup> Thériault**. Débat sur la motion le 17 décembre 2020 ; adoption de la motion amendée le 17 décembre 2020.

**Motion 49 — M. McKee**. Débat sur la motion le 13 mai 2021 ; adoption de la motion le 13 mai 2021.

**Motion 51 — M<sup>me</sup> Landry**. Débat sur la motion le 2 décembre 2021 ; adoption de la motion le 2 décembre 2021.

**Motion 52 — M<sup>me</sup> Thériault**. Débat sur la motion le 25 mars 2021 ; adoption de la motion amendée le 25 mars 2021.

**Motion 73 — M. D'Amours**. Débat sur la motion le 10 juin 2021 ; rejet de la motion le 10 juin 2021.

**Motion 75 — M. Bourque**. Débat sur la motion le 12 mai 2022 ; rejet de la motion le 12 mai 2022.

**Motion 76 — M. McKee**. Débat sur la motion le 10 juin 2021 ; adoption de la motion amendée le 10 juin 2021.

**Motion 83 — M. McKee**. Débat sur la motion le 25 novembre 2021 ; rejet de la motion le 25 novembre 2021.

**Motion 86 — M. Melanson**. Débat sur la motion le 9 décembre 2021 ; rejet de la motion le 9 décembre 2021.

**Motion 90 — M. McKee**. Débat sur la motion le 16 décembre 2021 ; rejet de la motion le 16 décembre 2021.

**Motion 96 — M. Melanson**. Débat sur la motion le 31 mars 2022 ; adoption de la motion le 31 mars 2022.

**Motion 99 — M. Bourque**. Débat sur la motion le 12 mai 2022 ; adoption de la motion le 12 mai 2022.

**Motion 101 — M<sup>me</sup> Landry**. Débat sur la motion le 2 juin 2022 ; rejet de la motion le 2 juin 2022.

**Motion 102 — M. Coon**. Adoption de la motion le 30 mars 2022.

**Motion 104 — M. Arseneau**. Débat sur la motion le 19 mai 2022 ; rejet de la motion le 19 mai 2022.

**Motion 108 — M. Arseneault**. Débat sur la motion le 2 juin 2022 ; adoption de la motion le 2 juin 2022.

**Motion 116 — M. Coon**. Débat sur la motion le 9 juin 2022 ; adoption de la motion amendée le 9 juin 2022.

## PÉTITIONS

- |                                                                          |                                         |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 1, M. Arseneau — présentée le 20 novembre 2020.                          | (Réponse, le 10 février 2021)           |
| 2, M. Arseneau — présentée le 20 novembre 2020.                          | (Réponse, le 9 février 2021)            |
| 3, M. Bourque — présentée le 11 décembre 2020.                           | (Réponse, le 22 décembre 2020)          |
| 4, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 12 février 2021.                | (Réponse, le 1 <sup>er</sup> mars 2021) |
| 5, M. Coon — présentée le 17 mars 2021.                                  | (Réponse, le 10 mai 2021)               |
| 6, M. Ames — présentée le 23 mars 2021.                                  | (Réponse, le 31 mars 2021)              |
| 7, L'hon. M. Crossman — présentée le 24 mars 2021.                       | (Réponse, le 10 mai 2021)               |
| 8, M. C. Chiasson — présentée le 24 mars 2021.                           |                                         |
| 9, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 12 mai 2021.                    | (Réponse, le 3 juin 2021)               |
| 10, M. Austin — présentée le 12 mai 2021.                                | (Réponse, le 27 mai 2021)               |
| 11, M. McKee — présentée le 21 mai 2021.                                 |                                         |
| 12, L'hon. M. Crossman — présentée le 4 juin 2021.                       | (Réponse, le 17 juin 2021)              |
| 13, M. K. Chiasson — présentée le 8 juin 2021.                           | (Réponse, le 15 juillet 2021)           |
| 14, M. Coon — présentée le 8 juin 2021.                                  | (Réponse, le 29 juin 2021)              |
| 15, M. K. Chiasson — présentée le 9 juin 2021.                           | (Réponse, le 15 juillet 2021)           |
| 16, M. K. Chiasson — présentée le 10 juin 2021.                          | (Réponse, le 15 juillet 2021)           |
| 17, M. K. Chiasson — présentée le 11 juin 2021.                          | (Réponse, le 15 juillet 2021)           |
| 18, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 2 novembre 2021.               | (Réponse, le 18 novembre 2021)          |
| 19, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 2 novembre 2021.               | (Réponse, le 18 novembre 2021)          |
| 20, M. Coon — présentée le 9 novembre 2021.                              | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 21, M. Coon — présentée le 9 novembre 2021.                              | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 22, M. Coon — présentée le 9 novembre 2021.                              | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 23, M. Arseneau — présentée le 9 novembre 2021.                          | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 24, M. Arseneau — présentée le 9 novembre 2021.                          | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 25, M. Arseneau — présentée le 9 novembre 2021.                          | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 26, M. Arseneau — présentée le 9 novembre 2021.                          | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 27, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 9 novembre 2021.               | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 28, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 9 novembre 2021.               | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 29, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 9 novembre 2021.               | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 30, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 9 novembre 2021.               | (Réponse, le 24 novembre 2021)          |
| 31, M <sup>me</sup> Landry — présentée le 1 <sup>er</sup> décembre 2021. | (Réponse, le 16 décembre 2021)          |
| 32, M <sup>me</sup> Landry — présentée le 7 décembre 2021.               | (Réponse, le 20 décembre 2021)          |
| 33, M <sup>me</sup> Landry — présentée le 7 décembre 2021.               | (Réponse, le 20 décembre 2021)          |
| 34, L'hon. M. Crossman — présentée le 9 décembre 2021.                   | (Réponse, le 21 décembre 2021)          |
| 35, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 9 décembre 2021.               | (Réponse, le 13 janvier 2022)           |
| 36, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 10 décembre 2021.              | (Réponse, le 16 février 2022)           |
| 37, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 14 décembre 2021.              | (Réponse, le 16 février 2022)           |
| 38, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 15 décembre 2021.              | (Réponse, le 16 février 2022)           |
| 39, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 16 décembre 2021.              | (Réponse, le 16 février 2022)           |
| 40, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 17 décembre 2021.              | (Réponse, le 16 février 2022)           |
| 41, M. Landry — présentée le 23 mars 2022.                               | (Réponse, le 7 avril 2022)              |
| 42, M. Ames — présentée le 25 mars 2022.                                 | (Réponse, le 13 avril 2022)             |
| 43, M. McKee — présentée le 25 mars 2022.                                | (Réponse, le 19 avril 2022)             |
| 44, M. Arseneau — présentée le 10 mai 2022.                              | (Réponse, le 25 mai 2022)               |
| 45, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 10 mai 2022.                   | (Réponse, le 18 mai 2022)               |
| 46, M. C. Chiasson — présentée le 19 mai 2022.                           |                                         |

47, M<sup>me</sup> Mitton — présentée le 20 mai 2022.

(Réponse, le 3 juin 2022)

48, M. C. Chiasson — présentée le 3 juin 2022.

## RAPPORTS DE COMITÉS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

— premier rapport déposé le 18 décembre 2020.

Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement

— premier rapport déposé le 2 novembre 2021.

— deuxième rapport déposé le 31 mars 2022.

Comité permanent des comptes publics

— premier rapport déposé le 17 mai 2022.

Comité permanent de modification des lois

— premier rapport déposé le 31 mai 2022.

— deuxième rapport déposé le 31 mai 2022.

Comité permanent de la politique économique

— premier rapport déposé le 8 décembre 2020.

— deuxième rapport déposé le 15 décembre 2020.

— troisième rapport déposé le 16 décembre 2020.

— quatrième rapport déposé le 17 décembre 2020.

— cinquième rapport déposé le 18 décembre 2020.

— sixième rapport déposé le 12 février 2021.

— septième rapport déposé le 25 mars 2021.

— huitième rapport déposé le 11 mai 2021.

— neuvième rapport déposé le 19 mai 2021.

— dixième rapport déposé le 1<sup>er</sup> juin 2021.

— onzième rapport déposé le 8 juin 2021.

— douzième rapport déposé le 9 juin 2021.

— treizième rapport déposé le 10 juin 2021.

— quatorzième rapport déposé le 12 novembre 2021.

— quinzième rapport déposé le 2 décembre 2021.

— seizième rapport déposé le 8 décembre 2021.

— dix-septième rapport déposé le 9 décembre 2021.

— dix-huitième rapport déposé le 14 décembre 2021.

— dix-neuvième rapport déposé le 16 décembre 2021.

— vingtième rapport déposé le 23 mars 2022.

— vingtième rapport déposé le 23 mars 2022.

— vingt et unième rapport déposé le 17 mai 2022.

— vingt-deuxième rapport déposé le 18 mai 2022.

— vingt-troisième rapport déposé le 19 mai 2022.

— vingt-quatrième rapport déposé le 31 mai 2022.

— vingt-cinquième rapport déposé le 1<sup>er</sup> juin 2022.

— vingt-sixième rapport déposé le 2 juin 2022.

— vingt-septième rapport déposé le 3 juin 2022.

- vingt-huitième rapport déposé le 7 juin 2022.
- vingt-neuvième rapport déposé le 8 juin 2022.

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

- premier rapport déposé le 11 mai 2021.
- deuxième rapport déposé le 10 mai 2022.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

- premier rapport déposé le 15 décembre 2020.
- deuxième rapport déposé le 12 février 2021.
- troisième rapport déposé le 1<sup>er</sup> juin 2021.
- quatrième rapport déposé le 23 novembre 2021.
- cinquième rapport déposé le 31 mai 2022.
- sixième rapport déposé le 7 juin 2022.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

- premier rapport déposé le 17 mars 2021.
- deuxième rapport déposé le 11 juin 2021.

Shayne Davies,  
greffier de l'Assemblée législative